

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 28

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 20 du Gouvernement

ARTICLE 28

À l'alinéa 4, après le mot :

« clos, »,

insérer les mots :

« et, en prévision, pour l'exercice en cours, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à obtenir la publication des informations relatives aux ressources prévisionnelles des collectivités territoriales pour l'exercice en cours de manière à ce que la représentation nationale et les parties prenantes disposent d'une information actualisée, notamment dans le cadre des débats budgétaires.